



REGLEMENT

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS – Samedi 29 janvier 2022

KATA

Extrait du règlement des compétitions – Saison 2021-2022 – Pages 119/120

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française.

Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français (Cf. Page 39 – Compétiteur de nationalité étrangère).

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible (Cf. Page 41 – Sur-classements).

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (*les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus*).

Pour les départements d'IDF : En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS et SENIORS, un kata différent doit être exécuté à chaque tour, des éliminatoires jusqu'en finale et finale de repêchage.

Pour les MINIMES, lors des demi-finales et de la finale ainsi que les demi-finales des repêchages et de la finale de repêchage (*médaille de bronze*), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS.

QUALIFICATIONS

Les **8 premiers** du championnat départemental sont qualifiés au championnat de la ligue régionale d'Ile-De-France.





REGLEMENT

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EQUIPE

CADETS - JUNIORS / SENIORS – Samedi 29 janvier 2022

KATA

Extrait du règlement des compétitions – Saison 2021/2022 – Pages 126/127

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

En outre, un club, en dehors des ententes sportives, a la possibilité de faire appel à un seul sportif(ive) licencié (e) dans un autre club quel que soit sa zone géographique d'appartenance. La validation de cette modalité est effective après réception, à la direction technique nationale, de l'accord des Présidents des deux clubs concernés.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (*d'un même département*).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. (*Cf. Page 39 – Compétiteur de nationalité étrangère*).

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des **juniors** est autorisé en équipe seniors.

Le sur-classement des **minimes** est autorisé en équipe cadets-Juniors

Les compétiteurs juniors surclassés en équipe seniors ne peuvent pas être engagés dans l'équipe cadets-juniors. Soit ils concourent pour l'équipe cadets-juniors, soit pour l'équipe seniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (*les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues*).

Les équipes doivent exécuter un kata différent à chaque passage ; des éliminatoires jusqu'en finale, repêchage et finale de repêchage.

Pour la finale et les places de 3ème, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

La durée maximum du kata et du BUNKAI, est de **5 minutes**.

QUALIFICATIONS

Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France.





REGLEMENT

COUPE ELITE DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

PUPILLES / BENJAMINS – Samedi 29 janvier 2022

KATA

Extrait du règlement des compétitions – Saison 2021-2022 – Page 136

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental. Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est possible.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (*les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus*).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « *Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2ème tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage* ».

Exemple pour la catégorie pupilles :

1er tour	2ème tour	3ème tour	4ème tour	5ème tour	6ème tour	7ème tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1er kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2ème kata représenté
(2^{ème} et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales – *voir annexe*.

QUALIFICATIONS

Les 4 premiers de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la coupe de France.

Les autres participants sont qualifiés à la Coupe Honneur départementale.





REGLEMENT

COUPE HONNEUR DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

PUPILLES / BENJAMINS – Samedi 29 janvier 2022

KATA

Extrait du règlement des compétitions – Saison 2021-2022 – Page 142

AUTORISATION A PARTICIPER

Les compétiteurs ayant participé à la coupe Elite départementale.

(Les 4 premiers de la coupe élite départementale, dans chaque catégorie d'âge, ne pourront pas y participer).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements.

(Ce sont les mêmes participants de la coupe élite, excepté les 4 finalistes, dans chaque catégorie d'âge).

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est possible.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2ème tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

Exemple pour la catégorie pupilles :

1er tour	2ème tour	3ème tour	4ème tour	5ème tour	6ème tour	7ème tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassaï daï

1er kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

2ème kata représenté
(2^{ème} et dernier joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales – voir annexe.

QUALIFICATIONS

Les 2 compétiteurs finalistes de la coupe honneur départementale, dans chaque catégorie d'âge, sont qualifiés à la Coupe de France.





REGLEMENT

COUPE HONNEUR DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

POUSSINS – Samedi 29 janvier 2022

KATA

Extrait du règlement des compétitions – Saison 2021/2022

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les départements.
Les inscriptions sont illimitées.

NATIONALITE

Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

SURCLASSEMENT

Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est possible.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe sans repêchage.
Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2ème tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

QUALIFICATIONS

Il n'y a pas de qualification pour cette compétition.





REGLEMENT

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL

MINIMES / CADETS / JUNIORS / SENIORS – Dimanche 30 janvier 2022

COMBAT

Extrait du règlement des compétitions – Saison 2021-2022 – Pages 63/64

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée. Les compétiteurs devront présenter un justificatif de nationalité française. Pour les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories, minime, cadet et junior nés sur le territoire français. (Cf. Page 39 – Compétiteur de nationalité étrangère).

SURCLASSEMENT

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur est possible. (Cf. Page 41 – Sur-classements).

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes cadettes, juniors, et seniors. De plus pour les minimes, plastron réversible bleu-rouge, (sans les ceintures sous le plastron) et casques bleu et rouge.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Pour les départements d'IDF : En fonction du nombre de qualifiés et du nombre de participants, un ou plusieurs combats supplémentaires, en plus des repêchages, peuvent être effectués afin de définir le classement.

DUREE DES COMBATS

Catégories seniors féminines et masculines : 3 minutes

Pour toutes les autres catégories d'âges : 2 minutes

CATEGORIE DE POIDS

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors et seniors, si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Concernant la catégorie des minimes et des cadets des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

QUALIFICATIONS

Les **8 premiers** du championnat départemental sont qualifiés au championnat de la ligue régionale d'Ile-De-France.





REGLEMENT

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EQUIPE

JUNIORS – Dimanche 2 février 2020

COMBAT

Extrait du règlement des compétitions - Saison 2021-2022 – Pages 74/75

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

En outre, un club, en dehors des ententes sportives, a la possibilité de faire appel à un seul sportif(ive) licencié (e) dans un autre club quel que soit sa zone géographique d'appartenance. La validation de cette modalité est effective après réception, à la direction technique nationale, de l'accord des Présidents des deux clubs concernés.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. (Cf. Page 39 – Compétiteur de nationalité étrangère).

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (tes)** est autorisé en équipes juniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

- Les équipes masculines comprennent **7 membres maximum** parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. L'équipe doit comporter au moins 3 combattants.
- Les équipes féminines comprennent **4 membres maximum** parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. L'équipe doit comporter au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Equipes féminines et masculines : 2 minutes

QUALIFICATIONS

Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France.





REGLEMENT

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL EQUIPE

SENIORS – Dimanche 2 février 2020

COMBAT

Extrait du règlement des compétitions - Saison 2021-2022 – Pages 78/79

AUTORISATION A PARTICIPER

Les licenciés ayant au moins deux licences dont celle de la saison sportive en cours.

Pour les clubs

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

En outre, un club, en dehors des ententes sportives, a la possibilité de faire appel à un seul sportif(ive) licencié (e) dans un autre club quel que soit sa zone géographique d'appartenance. La validation de cette modalité est effective après réception, à la direction technique nationale, de l'accord des Présidents des deux clubs concernés.

Pour les Ententes sportives

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés (d'un même département).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions en ligne sont à effectuer par les Clubs auprès du Comité départemental.

NATIONALITE

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère est autorisée sous certaines conditions. (Cf. Page 39 – Compétiteur de nationalité étrangère).

SURCLASSEMENT

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est autorisé en équipes séniors.

TENUES SPORTIVES PERSONNELLES OBLIGATOIRES

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

- Les équipes masculines comprennent **7 membres maximum** parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. L'équipe doit comporter au moins 3 combattants.
- Les équipes féminines comprennent **4 membres maximum** parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. L'équipe doit comporter au moins 2 combattantes.

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

DUREE DES COMBATS

Equipes féminines et masculines : 3 minutes

QUALIFICATIONS

Les 2 équipes finalistes du championnat départemental sont qualifiées au Championnat de France.

